



Conseil Départemental de Kaolack

mercredi 12 mai 2021

Type de collectivité : Conseil Départemental

Pays d'appartenance : Sénégal

A- Références juridiques

2013 : Réforme de l'Acte III de la décentralisation

La Loi n°2013-10 du 28 décembre 2013, portant Code Général des Collectivités Territoriales, a pour ambition « d'organiser le pays en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable à l'horizon 2022 ».

C'est donc la Loi 2013-10 qui a consacré le Département de Kaolack en collectivité territoriale.

Au niveau de Kaolack, le Conseil Départemental a été installé en tant que collectivité territoriale le 18 juillet 2014, suite aux élections locales de juin 2014.

B- Caractéristiques du Département de Kaolack

Le département de Kaolack compte une population estimée à 588.000 habitants (ANSD-projections démographiques 2019) et couvre une superficie de 1889 km² (SRDS-SES 2014) soit une densité de 275 hbts/ km².

Le Département est subdivisé en 03 arrondissement -circonscription de base de l'organisation de l'administration territoriale au Sénégal (Koumbal- Ndiédieng et Ngothie) et compte 14 communes urbaines et rurales.

En terme de mouvement de population, la migration concerne surtout la population juvénile qui va vers les centres urbains plus nantis comme Dakar et Touba (dans la Région de Diourbel) avec comme principale motivation la recherche d'emplois et de revenus. La migration internationale n'est pas aussi impactant en termes de nombre mais demeure surtout source de retombées économiques non négligeables.

Les secteurs d'activité économiques les plus dynamiques sont l'agriculture- l'élevage- le commerce- l'exploitation artisanale de sel- la transformation des produits locaux etc...

Le Département jouit d'atouts très importants pour l'avenir :

- sa position de carrefour au centre du pays et par rapport aux régions limitrophes
- l'existence d'une activité portuaire (qui remonte à la colonisation française) mais qui va se renforcer avec les projets novateurs de plateforme portuaire du Sine-Saloum (port commercial de Kaolack- port pétrolier de Ndakhonga - port sec de Mbadakhoune)
- l'existence d'un aéroport secondaire qui est en train d'être modernisé
- la proximité de future zone d'exploitation pétrolière

- un hinterland assez important en termes de zones de production mais aussi de débouchés commerciaux.
- l'existence depuis 2018 du Centre d'excellence de coaching territorial fruit de la coopération intra-africaine entre la Région de l'Oriental (Royaume du Maroc) CGLU Afrique le Conseil départemental de Kaolack et l'ONG belge Echos-Communication

La position géographique du territoire de Kaolack, point de passage vers les deux Républiques de Guinée, le Mali, et la Gambie lui confère un potentiel de développement hautement stratégique, à la fois comme site de production et d'acheminement d'offres territoriales vers ces marchés.